

Vous trouverez ci-joint le 1er avis d'appel fractionné des cotisations de l'année 2021 payable au plus tard le 26 mars 2021

VOS COTISATIONS

> LE MODE DE PAIEMENT

- **Le télérèglement** : ce mode de paiement dématérialisé permet de régler rapidement et en toute simplicité ses cotisations depuis "Mon espace privé MSA", mais il n'est pas automatique. Pour l'utiliser, il faut indiquer à la MSA au moins un compte bancaire à l'aide du service en ligne Gestion Compte(s) Télérèglement et avoir reçu un bordereau d'appel. Le prélèvement intervient alors, si vous en faites la demande, à la date limite de paiement.
- **Le prélèvement bancaire** : il est automatiquement effectué pour chaque émission de cotisations à la date figurant sur le bordereau d'appel. Pour en bénéficier, il faut compléter l'imprimé « MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA » ci-joint ou disponible sur le site sudaquitaine.msa.fr. Si vous êtes déjà prélevé, ne pas tenir compte de l'imprimé ci-joint.
- **Le virement** : procéder au virement depuis le site internet de votre banque ou à partir de votre logiciel comptable.

Inscrire dans le libellé du virement :

Les 14 chiffres du numéro de facture, suivi d'un espace et de votre N° INSEE à 13 chiffres

Exemple : 03380643701861 2250459512125 (à l'exclusion de tout autre caractère sur cette ligne) (*)

(*) **exception** = pour un Chef d'exploitation en société, si c'est la société qui règle les cotisations, remplacer le matricule INSEE de l'exploitation par celui de l'entreprise (SIREN) et préciser le N° du Chef d'exploitation en fin de ligne

Le virement doit être adressé sur le compte bancaire de la MSA dont les coordonnées sont les suivantes :

FR76 1690 6000 2601 1113 7738 291. Code BIC : AGRIFRPP869

Important : si le dernier revenu déclaré à la MSA est supérieur à 8104€ (pour l'année 2019), le paiement des cotisations et contributions doit obligatoirement être effectué par télérèglement, prélèvement bancaire ou virement. En cas de non respect, une majoration égale à 0,2 % des sommes versées par une autre voie que la voie dématérialisée, vous sera appliquée.

- **Le paiement par chèque** : le coupon détachable qui figure sur la facture est à joindre puis à adresser dans l'enveloppe jointe à : Service encaissement de la MSA Sud Aquitaine - 1, place Marguerite Laborde -TSA 80004 - 64057 Pau Cedex 9. Le chèque sera mis en recouvrement dès réception, les encaissements différés n'étant pas acceptés.

> LE CALCUL DES COTISATIONS

- **L'option pour une assiette annuelle** : la demande d'option "Assiette Annuelle", doit être déposée au plus tard le **30 juin** pour être prise en compte dans le calcul de vos cotisations annuelles **2021**.
- **La déduction rente du sol** : si vous déclarez des bénéfices agricoles ou des micro-BA et que vous êtes en totalité ou en partie propriétaire des terres que vous exploitez, vous pouvez bénéficier d'une réduction de votre assiette de cotisations. La demande d'option "déduction rente du sol", doit être déposée au plus tard le **30 juin** pour être prise en compte dans le calcul de vos cotisations annuelles **2021**.

Ces documents sont accessibles sur le site de la MSA.

- **La modulation des appels** : ce dispositif peut être intéressant en cas de variation importante de revenus. Pour cette 1ère émission, la demande devait être faite au plus tard le **11 Février 2021**, par contre vous avez jusqu'au **13 Mai 2021** pour qu'elle soit prise en compte dans le calcul du second appel fractionné. La demande peut être effectuée directement sur le site de la MSA dans « mon espace privé ».

AUTRES INFOS

> GUIDEÀ, LA SOLUTION POUR VOUS ORIENTER DANS VOS DEMARCHEΣ EN LIGNE

Pour vous accompagner dans vos démarches sur Internet, la MSA a créé le module interactif Guideà, l'un pour les exploitants, l'autre pour les employeurs.

Avec Guideà, vous accédez sur une même page, et sans avoir à chercher, aux services en ligne et à tous les contenus utiles et pratiques pour vos différentes situations professionnelles.

Guideà est accessible sur le site Internet de votre MSA, sudaquitaine.msa.fr.

> MON ESPACE PRIVÉ : UNE OFFRE EN LIGNE QUI S'ADAPTE A VOS BESOINS

Pour répondre aux besoins de votre entreprise, la MSA développe une offre de services en ligne accessible sur sudaquitaine.msa.fr, dans « Mon espace privé ».

Vous y retrouvez une gamme complète de services en ligne pour :

- > **Mes factures, mes règlements** : consulter mon compte adhérent exploitants, gérer mes comptes de télérèglement, télé régler mes factures de cotisations,
- > **Mes cotisations** : déclarer mes revenus professionnels, demander la modulation des appels, consulter le relevé parcellaire d'exploitation,
- > **Mes demandes et mes attestations** : demander un changement de situation professionnelle, demander des attestations professionnelles

Nouveau : le service en ligne « Envoyer un document »

Vous souhaitez nous transmettre un document, utilisez le service "**Nous envoyer un document**", accessible dans "**Mon espace privé**", rubrique **Contacts et échanges / Accéder à la messagerie**.

Attention : Toutes vos demandes ou envois de documents transmis via la messagerie ne sont désormais plus pris en compte.

VOUS N'ÊTES PAS INSCRIT
À « MON ESPACE PRIVÉ »

Allez sur la page d'accueil du site sudaquitaine.msa.fr

Cliquez sur le lien " S'inscrire" situé dans le bloc de connexion " Mon espace privé" Complétez le formulaire d'inscription en tant qu'exploitant agricole.

Vous recevez par mail un code d'accès provisoire, à personnaliser lors de votre première connexion

> VOUS ALLEZ CESSER VOTRE ACTIVITE AGRICOLE POUR PERCEVOIR LA RETRAITE OU POUR UNE AUTRE RAISON

Nous attirons votre attention sur l'importance de nous communiquer les justificatifs dans les **2 mois** qui suivent votre date de cessation d'activité ou votre date d'attribution de la retraite. Si ce délai n'est pas respecté l'enregistrement de la cessation peut être effectué à la date de transmission des justificatifs.

> BULLETIN DE MUTATION DE PARCELLES (BMP)

Lorsque vous prenez ou cédez des parcelles, vous devez faire part de ces mouvements à la MSA afin que les parcelles concernées soient portées au relevé d'exploitation du nouvel exploitant.

A cet effet, la MSA met à disposition des exploitants un Bulletin de Mutation de Parcelles (BMP).

Un exemplaire de ce bulletin est à disposition sur notre site internet sudaquitaine.msa.fr

Pour que le bulletin soit pris en compte, celui-ci doit être signé par l'exploitant cédant, le nouvel exploitant et le propriétaire des parcelles.

Enfin, il est indispensable que la date d'effet de mutation des terres soit indiquée sur le bulletin.

> Des difficultés pour régler vos cotisations : la MSA peut vous aider

En cas de difficultés de trésorerie, il est important de réagir vite. La MSA a mis en place des solutions pour aider et soutenir les chefs d'exploitation et d'entreprise agricoles : modulation des paiements, mise en place d'un échéancier de paiement avec notre service Recouvrement, etc.



santé
famille
retraite
services

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

RUM :

Référence Unique de Mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la MSA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la MSA..

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- > dans les 8 semaines suivant la date de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- > sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos nom/prénom

.....

Nom Prénom du débiteur

N° d'immatriculation

ESGI07410

.....

Votre adresse

.....
.....
.....

**Les coordonnées de
votre compte**

*(JOINDRE VOTRE RELEVE
D'IDENTITE BANCAIRE)*

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier

MSA SUD AQUITAINE

Nom du créancier

Adresse

FR03ZZZ549170
Identification du créancier ICS

1 Place Marguerite Laborde
64017 PAU CEDEX 9

Type de paiement

Paiement récurrent / répétitif

Paiement mensuel

Objet du mandat : COTISATIONS NON SALARIEES

Signé à

.....

Lieu

Date (JJ MM AAAA)

Signatures (s)

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

A retourner à l'adresse suivante :

MSA Sud Aquitaine

Siège Social

1 Place Marguerite Laborde

64000 Pau Cedex

msasudaquitaine.fr

Site des Landes

70 rue Alphonse Daudet

40280 St Pierre du Mont

Demande de prélèvements SEPA

**Pour le paiement de vos cotisations et contributions sociales,
optez pour le prélèvement**

Le MANDAT SEPA - document unique à compléter

1 - Le mandat de prélèvement SEPA doit être complété :

- ‡ de votre **nom**
- ‡ de votre **numéro d'immatriculation**
- ‡ de vos **coordonnées bancaires**. Un relevé d'identité bancaire (RIB) doit être obligatoirement être adressé. N'oubliez pas de le joindre, le cas échéant, à votre mandat.

2 - Le mandat doit être daté et signé :

Important : Un mandat retourné non daté et non signé n'est pas valide, Aucun prélèvement ne peut, dans ce cas, être opéré.

Ce mandat ne peut être utilisé que pour le paiement des cotisations Non Salariées Agricoles.

Il ne pourra pas être utilisé pour le règlement d'autres cotisations.

Vous souhaitez que le prélèvement s'effectue sur un autre compte bancaire :

- ‡ adressez un simple courrier à la MSA en y joignant un nouveau Relevé d' Identité Bancaire en précisant la date à partir de laquelle ce nouveau compte doit être activé.

Vous souhaitez révoquer votre mandat :

- ‡ vous pouvez révoquer à tout moment le mandat prélèvement SEPA en adressant votre demande de révocation par écrit en précisant la date de fin des prélèvements. Nous vous recommandons également d'en informer votre banque. Vos cotisations ne feront plus l'objet d'aucun prélèvement.

Bulletin de mutation des terres

Mutualité Sociale Agricole Sud Aquitaine

1 PLACE MARGUERITE LABORDE 64017 PAU CEDEX 9 / 70 RUE ALPHONSE DAUDET 40286 ST PIERRE DU MONT CEDEX

Vous pouvez consulter votre relevé parcellaire dans votre espace privé sur www.msasudaquitaine.fr

EXPLOITANT CEDANT	NOUVEL EXPLOITANT
NOM Prénom: Adresse : N° Entreprise : Propriétaire des parcelles ci-dessous <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	NOM Prénom: Adresse : N° Entreprise : Propriétaire des parcelles ci-dessous <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

DATE D'EFFET DU CHANGEMENT : Tout changement ayant une date d'effet postérieure au

1^{er} janvier sera pris en compte pour l'exercice suivant

COMMUNE(S)	Parcelles déclarées (extrait de la matrice cadastrale)							
	COMPTE		PARCELLE(S)		SUPERFICIE			NATURE DE CULTURE
	G	N°	SECT	N° PLAN	HA	A	CA	

Fait à :

Le :

EXPLOITANT CEDANT	SIGNATURE :	NOUVEL EXPLOITANT	SIGNATURE :	NOM (S) PROPRIETAIRE (S)	SIGNATURE (S) :
-------------------	-------------	-------------------	-------------	--------------------------	-----------------

IMPORTANT : Cette déclaration est un document de gestion administrative de la MSA, n'ayant pas en lui même d'autre valeur.

Parcelles déclarées (extrait de la matrice cadastrale)

Fait à :

1 e :

EXPLOITANT CEDANT	SIGNATURE :	NOUVEL EXPLOITANT	SIGNATURE :	NOM (S) PROPRIETAIRE (S)	SIGNATURE (S) :
-------------------	-------------	-------------------	-------------	--------------------------	-----------------

IMPORTANT : Cette déclaration est un document de gestion administrative de la MSA, n'ayant pas en lui-même d'autre valeur.